

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept février à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Muriel BISVAL, Lilian COGNIARD, Agnès GALLOIS, David GREVIN, Eric MOULA et Philippe SEUBE, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Severine GOURVENEK a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la commission 3^{ème} âge du 3 février 2015
- **ENTEND** le compte rendu de la Commission COFAC du 11 février 2015
- **ENTEND** le compte rendu de la Commission Jeune du 12 février 2015
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des activités de l'ALSH pour les vacances d'avril 2015
- **CONFIRME** à l'unanimité l'intérêt général pour la commune de mener la modification n°3 du PLU « justifiant l'utilité de l'ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans la zone des Clozots de Plain ».
- **DECIDE** d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L123-13, et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document concernant la modification simplifiée du PLU
- **ACCEPTTE** les chèques pour un montant de 203.18 €
- **PRECISE** que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2015

Le Maire

Hubert ARROUART